DELOITTE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 16 330 000 euros

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

434 209 797 RCS NANTERRE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
17 AVR. 2007
DEPOT N° 11133

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 9 JANVIER 2007

EXTRAIT

L'an deux mil sept, le neuf janvier, à neuf heures, le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social, 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.....
- Confirmation de la nomination de Monsieur Pierre MARQUE en qualité de Directeur Général Délégué,

.....
- Questions diverses.

SONT PRESENTS

Monsieur Amadou RAIMI, Président du Conseil d'Administration,
Monsieur Jean-Pierre VERCAMER, Administrateur.

EST ABSENT

Monsieur Thomas SCHIRO, Administrateur.

Monsieur Jean-Paul PICARD, Directeur Général, assiste à la réunion.

Monsieur Amadou RAIMI, Président du Conseil d'Administration constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

.....

CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE MONSIEUR PIERRE MARQUE EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président rappelle au Conseil que lors de sa séance du 16 juin 2006, et sur proposition du Directeur Général, Monsieur Pierre MARQUE avait été nommé en qualité de Directeur Général Délégué sous condition suspensive de la réalisation de l'opération d'acquisition de la société Janny Marque Futur par la Société.

Après délibération, le Conseil d'Administration constate la réalisation de la condition suspensive et confirme la nomination, à compter du 16 décembre 2006, en qualité de Directeur Général Délégué de :

Monsieur Pierre MARQUE, demeurant 5 rue Tolstoï - 92130 ISSY LES MOULINEAUX,

dans un premier temps pour la durée restant à courir du mandat du Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2007, et dans un deuxième temps, sur proposition du Directeur Général élu en 2007, pour une durée additionnelle de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2010.

.....

Le Conseil d'Administration délègue, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

.....

Pour extrait certifié conforme des délibérations du Conseil d'Administration du 9 janvier 2007.

Le Président du Conseil d'Administration

